

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 120 (2017)

### Autorisation de voirie - M. Thierry FIEDOS - 26 Bis, Rue du Cormier Emménagement le dimanche 28 Janvier 2018

Le Maire de la Commune de Châtillon-sur-Loire,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 4ème partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 417-1, R 417-9, R 417-10, R 417-11 et R 417-12,

Vu la demande présentée par Monsieur Thierry FIEDOS en date du 27 décembre 2017,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'ordre et la sécurité publics pendant un emménagement sis 26 Bis, Rue du Cormier,

## ARRETE

**ARTICLE 1er :** Monsieur Thierry FIEDOS est autorisé à stationner un fourgon de 15 m3 au niveau du 26 Bis, Rue du Cormier afin d'emménager des meubles et ce le Dimanche 28 Janvier 2018.

**ARTICLE II :** En raison des dimensions du véhicule, la Rue du Cormier est fermée à la circulation ce Dimanche 28 Janvier 2018 toute la matinée.

**ARTICLE III :** Les Services Techniques sont en charge de mettre à la disposition de Monsieur FIEDOS une barrière interdisant l'accès au bas de la Rue du Cormier.

**ARTICLE IV :** Les riverains de cette rue sont informés de cette disposition par copie de cet arrêté dans leur boîte à lettres.

**ARTICLE V :** Ampliation de cet arrêté est adressée à :

- Monsieur FIEDOS
- Aux Services Techniques
- A la Gendarmerie
- Au Chef de Centre des Sapeurs Pompiers
- Au Garde-Champêtre

Fait à Châtillon sur Loire, le 29 Décembre 2017

Le Maire,

E. RAT

Acte certifié exécutoire compte-tenu

de sa publication le : 29/12/2017

ou de sa notification le :

Le Maire,

E. RAT

